



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointes,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Était absente :

- Mme Nathalie PASTOR

7a - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – VILLE D'OLORON SAINTE - MARIE

Le Budget Primitif 2023 comprend deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| ➤ SECTION INVESTISSEMENT : | 10 345 646,00 € |
| ➤ SECTION FONCTIONNEMENT : | 14 401 752,00 € |

I. SECTION INVESTISSEMENT

→ Dépenses

Elles sont réparties comme suit :

Amortissements capital des emprunts :	1 550 000,00 €
Opérations d'équipement :	8 290 825,67 €
Valorisation des travaux en régie :	180 000,00 €
Diverses opérations financières :	900,00 €
Amortissement des subventions d'investissement :	20 000,00 €
Opération pour compte de tiers :	175 000,00 €
Subvention d'équipement versée :	43 920,33 €
Opérations patrimoniales :	85 000,00 €
<u>TOTAL :</u>	10 345 646,00 €

→ Acquisitions et travaux

Les principales opérations votées au Budget Primitif sont les suivantes (restes à réaliser + propositions nouvelles) :

- Acquisition véhicules (dont RAR) :	324 414,47 €
- Outils numériques (dont RAR) :	102 887,22 €
- Acquisitions foncières (dont RAR) :	244 189,00 €
- Reboisement ONF :	24 090,33 €
- Jardins partagés :	65 000,00 €
- Accessibilité (dont RAR) : tribunal, cité administrative, Ascenseur Ketty Lapeyrette, divers	324 315,80 €
- Voirie (dont RAR) :	551 502,88 €
- Bâtiments divers :	151 382,55 €
- Matériel écoles et informatiques (dont RAR) :	11 535,20 €
- Travaux écoles (dont RAR) :	47 010,96 €
- TEPCV (dont RAR) :	473 754,16 €
- OPAH RU :	64 500,00 €
- Subvention Façades (dont RAR) :	70 475,07 €
- Passe à poissons (dont RAR) :	59 645,20 €
- Démocratie participative (dont RAR) :	52 768,64 €
- Salle Palas (dont RAR) :	866 264,81 €
- CTM :	75 000,00 €
- Aménagement d'un tiers lieu :	725 000,00 €
- Requalifications Rues Barthou / Révol :	3 203 452,00 €
- Rue Navarrot :	180 000,00 €
- Mise aux normes des ponts :	117 959,20 €
- Rambarde Passage Bourdeu :	33 000,00 €

→ Recettes

Elles sont réparties comme suit :

Subventions (dont RAR) :	1 691 573,45 €
Emprunts :	2 700 000,00 €
FCTVA :	450 630,26 €
Taxe d'aménagement :	80 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 900 000,00 €

Dépôt et cautionnement :	900,00 €
Cessions d'immobilisations :	402 100,00 €
Dotations aux amortissements :	450 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 375 887,00 €
Opération pour compte de tiers :	175 000,00 €
Opérations patrimoniales :	85 000,00 €
Solde d'exécution positif :	1 034 555,29 €

TOTAL : 10 345 646,00 €

II. SECTION FONCTIONNEMENT

→ Dépenses par nature

011 – Charges à caractère général :	3 611 320,00 €
012 – Charges de personnel :	6 518 992,00 €
014 – Atténuations de produits :	182 295,00 €
65 – Charges de gestion courante :	1 863 529,00 €
66 – Charges financières :	272 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles :	117 229,00 €
68 – Provisions pour risques et charges :	10 000,00 €
042-68 – Dotations aux amortissements :	450 000,00 €
023 – Virements à la section d'investissement :	1 375 887,00 €

TOTAL : 14 401 752,00 €

011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général augmentent de 9,55 % par rapport au budget 2022. Ce poste absorbe notamment les fluides (électricité..) qui devraient connaître une augmentation importante cette année.

012 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 6.518.992 € et sont en augmentation de 1,53 % par rapport au budget 2022.

65 – Charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante diminuent de 9,45 % par rapport au budget 2022.

66 – Charges financières

Ce chapitre est en augmentation de 49,95 % par rapport au budget 2022, due principalement à l'augmentation des taux des emprunts.

68 – Dotations aux provisions

Les provisions inscrites en 2022 s'élèvent à 10.000 €.

→ **Recettes par nature**

70 – Produit des services du Domaine :	587 200,00 €
72 – Production immobilisée :	180 000,00 €
73 – Impôts et taxes :	11 298 831,00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	1 576 541,77 €
75 – Autres produits de gestion courante :	411 620,00 €
013 – Atténuation de charges :	60 500,00 €
76 – Produits financiers :	100,00 €
77 – Produits exceptionnels :	65 000,00 €
777 – Amortissement des subventions d'investissement :	20 000,00 €
002 – Report N-1 :	201 959,23 €

TOTAL : **14 401 752,00 €**

70 – Produits des services du Domaine

Ce chapitre comprend les coupes de bois mais également le versement par les budgets annexes du coût du personnel mis à disposition de ces services.

72 – Production immobilisée

Les travaux en régie, qui permettent de valoriser le travail de nos équipes, sont estimés à 180.000 €.

73 – Impôts et taxes

11 298 831,00 €

→ **Dont fiscalité directe :**

5 334 394,00 €

Les taux d'imposition des taxes sur le foncier ne connaîtront pas d'évolution en 2023 et restent à hauteur de :

- Taxe sur le foncier bâti : 30,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,96 %

Il est à noter que suite à la réforme de la taxe d'habitation, cette taxe reste en vigueur pour les résidences secondaires et les logements vacants. Elle doit être votée en 2023. Le taux de cette taxe d'habitation restera celui en vigueur en 2019, soit : 10,17 %.

→ **Attribution de compensation et divers :**

Attribution de compensation :	5 071 275,00 €
Taxe sur l'électricité :	235 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation :	425 000,00 €
Droits de place :	27 000,00 €
Autres :	206 162,00 €

74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre qui comprend notamment la DGF et les compensations d'exonérations fiscales est en très légère hausse de 1,96 %.

75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne principalement la location de bâtiments, les redevances des fermiers et des produits divers de gestion. Ce chapitre est en baisse de 8,58 %.

76 – Produits exceptionnels

Il est à noter que ce chapitre s'élève en 2023 à 65.000 €.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 24 voix pour, 2 abstentions (M. Daniel LACRAMPE et M. Clément SERVAT) et 6 voix contre (M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, Mme Laurence DUPRIEZ),

- **ADOpte** le Budget primitif de l'exercice 2023 arrêté aux chiffres précités.

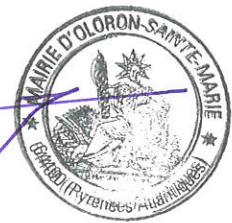
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 12.04.2023



Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7A-DE